



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Visites aux malades de l'hôpital, la collaboration des visiteurs est demandée.

Saint-Georges, le 28 novembre 2007 – La direction du Centre de santé et de services sociaux de Beauce appliquera dorénavant de façon plus rigoureuse la directive sur les visites aux clients en observation à l'urgence ou hospitalisés sur une unité de soins de l'hôpital.

De façon générale, le nombre de visiteurs est limité à deux à la fois et les heures de visite sont de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30, sauf pour le conjoint ou la conjointe pour qui la présence est autorisée en tout temps.

Un horaire particulier s'applique cependant dans certains secteurs, notamment à l'unité de soins intensifs et à l'urgence.

Tout en tenant compte des effets bénéfiques de la présence des proches auprès des malades, la directive sur les heures de visite a pour objectif de prévenir la transmission des infections, et ce, tant pour les malades que pour les visiteurs. De plus, étant donné l'intensité des soins et la durée limitée des séjours hospitaliers, elle vise à assurer le bon déroulement des activités cliniques nécessaires au rétablissement des malades.

«Nous sollicitons donc la collaboration des visiteurs et faisons appel à leur sens des responsabilités pour le mieux-être de leurs proches» a souligné la directrice des soins infirmiers, Nicole Caron.

En 2006-2007, 8117 personnes ont été hospitalisées et 12 023 personnes ont été en observation à l'urgence du CSSSB.